Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_21-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

***CONSEIL MUNICIPAL***
***Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00***

**Nombre de membres**

**En exercice :** 43

**Présents :** 35

**Ayant donné procuration :** 5

**Absents :** 3

**Votants :** 40

**Date de convocation :**
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

**Membres présents** :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

**Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir** :
Nicole CHAMBON, Ludovic GOUYETTE, Alban ROBINE

**Secrétaire de séance** :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_21-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

**République Française**

**Séance du 15 décembre 2025**
**Rapporteur : M. LE BUHAN**

Conseil municipal

## Délibération

## 21 - Budget principal de la Ville - Centre communal d'action sociale - Subvention 2026 (fonctionnement)

### Exposé des motifs

Afin de permettre le bon fonctionnement du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Brieuc, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 400 000 €.

Le versement se fait par acompte mensuel de 200 000 € à compter du mois de janvier 2026.

En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) et sur la base des orientations municipales, les services du CCAS contribuent à la lutte contre les différentes formes de précarité, à l'accès aux droits et aux services, au développement des solidarités et à la cohésion sociale.

Ainsi, d'une part, il assure la conduite d'actions à destination des publics en situation de précarité socio-économique, notamment par la gestion d'un lieu d'accueil et d'accompagnement social dénommé le Trait d'Union, l'attribution d'aides financières, de dégrèvements tarifaires et de micro-crédits. Par ailleurs, les travailleurs sociaux du CCAS contribuent au déploiement du Plan de cohésion sociale au sein des quartiers.

D'autre part, à destination du public senior et sur la base du plan d'action « Écoutons nos aînés », il contribue au développement d'actions de prévention, d'information et d'accompagnement social via le service coordination personnes âgées labellisé Centre local d'information de coordination (CLIC) par le Département.

En outre, le CCAS gère deux établissements d'hébergement pour personnes âgées :

- la résidence le Prévallon : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 75 places ;
- la résidence les Villages : résidence autonomie de 86 places. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

**Après en avoir délibéré ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention de 2 400 000 € en faveur du Centre communal d'action sociale de Saint-Brieuc versée par acompte mensuel de 200 000 € à compter du mois de janvier 2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_21-DE

Présents : 35 Pouvoirs : 5 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

| Le Maire | La secrétaire de séance |
| --- | --- |
| M. Hervé GUIHARD | Mme Cigdem AKTAS |
| | |

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)